

Commission géographique Couasnon-Aulnaies Compte-rendu de réunion

30 novembre 2022

-

SMBAA - 1 Boulevard du Rempart 49250 Beaufort-en-Anjou

Ordre du jour :

1. Présentation de la commission géographique Couasnon-Aulnaies
2. Etat des écoulements du réseau hydrographique du bassin
3. Enjeux et stratégies (SDAGE, SAGE, CTEau)
4. Bilan des actions menées dans la première phase du CTEau (2020-2022)
5. Programmation des actions à mener dans la seconde phase du CTEau (2023-2025)
6. Questions diverses

Annexes :

- Présentation PDF de la réunion
- Liste d'émargement

SMBAA

1 boulevard du rempart BP 57
49250 Beaufort en Anjou

02 41 79 73 81

smbaa@loireauthion.fr

Jean-Jacques FALLOURD ouvre la séance et remercie les participants pour leur présence. Il rappelle que l'objectif de la commission géographique est de pouvoir échanger sur les différentes actions en cours et à venir avec les élus locaux. C'est également l'occasion de faire remonter les demandes et/ou difficultés que rencontrent les communes dans la gestions des cours d'eau et milieux humides.

Il laisse la parole à Amaury RABOUAN, technicien rivière en charge des bassins du Couasnon et des Aulnaies, en poste depuis janvier 2022 au SMBAA.

1. Présentation de la commission géographique Couasnon-Aulnaies

Les bassins versants du Couasnon et des Aulnaies représentent une superficie cumulée de 325 km² composée de plus de 360 km de cours d'eau.

Trois EPCI sont représentés : Baugeois Vallée, Anjou Loir Sarthe et Angers Loire Métropole. Le réseau hydrographique de ces deux cours d'eau s'étend à travers neuf communes : Noyant-Villages, Baugé-en-Anjou, Les Bois d'Anjou, Beaufort-en-Anjou, Mazé-Milon, Loire-Authion, Cornillé-les-Caves, Jarzé-Villages et Sermaise

2. Etat des écoulements du réseau hydrographique du bassin

Près de la moitié (environ 600 km) du réseau d'hydrographique du bassin de l'Authion était à sec au cours du mois d'août 2022. Seulement 25 points d'observation montraient un écoulement visible acceptable sur les 117 observés.

Cet épisode de sécheresse démontre d'autant plus l'importance de prendre systématiquement en compte la recharge des nappes dans la réalisation des futurs travaux du SMBAA.

3. Enjeux et stratégies (SDAGE, SAGE, CTEau)

- Les **objectifs du SDAGE** visant l'atteinte du bon état écologique en 2021 pour le Couasnon et en 2027 pour les Aulnaies ont été repoussés à l'échéance 2027 avec des attentes de résultats moins stricts. Les pollutions diffuses et ponctuelles, l'altération de leur hydrologie (étiages sévères notamment), de leur morphologie (rectification et recalibrage) et la discontinuité écologique sont les principaux facteurs de dégradations de ces cours d'eau.

SMBAA

1 boulevard du rempart BP 57
49250 Beaufort en Anjou

02 41 79 73 81

smbaa@loireauthion.fr

- Les actions GEMA du SMBAA visent principalement à répondre à l'**Enjeu n°II du SAGE Authion** : Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire. Néanmoins, les projets répondent aussi parfois aux quatre autres enjeux du SAGE, notamment la gestion globale de la ressource (enjeu n°I) et l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles (enjeu n°III).
- Cinq leviers ont été identifiés dans la stratégie du Contrat Territorial Eau 2020-2025. La restauration hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques (levier n°2) permet d'améliorer la qualité écologique et morphologique des cours d'eau. Le SMBAA souhaite poursuivre cette dynamique d'action en intégrant davantage, lorsque cela est possible, la réhausse du lit mineur et la reconquête des champs d'expansion de crues.
- Le CTEau 2020-2025 a mis en évidence certaines zones d'actions prioritaires comme les têtes de bassin versant ou secteurs médians, ainsi que les zones humides, afin de favoriser la recharge des nappes phréatiques et de ralentir les écoulements. Les cours d'eau classés en liste 2 sont également prioritaires afin de répondre aux attentes réglementaires de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. L'atteinte du bon état écologique n'est envisageable que par la mise en œuvre d'actions ambitieuses.

4. Bilan des actions menées dans la première phase du CTEau (2020-2022)

Les actions menées durant la première phase du CTEau (2020-2022) ont permis d'étudier 3,3 km de cours d'eau, d'en restaurer 1,7 km ainsi que 5,7 ha de zones humides. Trois ouvrages ont également été rendus franchissables.

Le montant total engagé s'élève à 594 911,60 € TTC.

Les actions suivantes sont détaillées dans la présentation en **Annexe** :

- Amélioration de la continuité écologique au droit du répartiteur de Gée – Couasnon
- Etude pour la renaturation du Couasnon et de l'Altrée
- Restauration écologique du Couasnon à Beaufort-en-Vallée
- Restauration écologique de l'Altrée au Moulin de la Motte à St Martin-d'Arcé
- Restauration écologique et morphologique du Couasnon à Chavaignes

- Etude pour la continuité écologique du Brocard au droit du Moulin de Meslet à Cuon
- Reconversion d'une peupleraie en boisement alluvial à la Laiterie Tessier – Aulnaies
- Reconversion d'une peupleraie en boisement alluvial au Moulin Godin – Couasnon
- Etude préalable des Aulnaies entre Bauné et Cornillé-les-Caves

5. Programmation des actions à mener dans la seconde phase du CTEau (2023-2025)

La programmation de la seconde phase du CTEau (2023-2025), en accord avec les stratégies présentées, prévoit l'étude de 14,6 km de cours d'eau et des travaux sur 5,8 km pour un montant total prévisionnel de 942 000€ TTC.

Les actions suivantes sont détaillées dans la présentation en **Annexe** :

- Renaturation des Aulnaies entre les ponts de la D82 et la D116 à Bauné et Cornillé-les-Caves
- Renaturation du Couasnon-Bras de Mazé et aménagement du répartiteur de Gée
- Etude pour la restauration morphologique et écologique des Aulnaies partie aval
- Restauration de la continuité du Couasnon au clapet du Coudray à Fontaines-Guérin
- Etude pour la renaturation du Rochette, amélioration de la continuité et restauration de zones humides
- Aménagement pour la continuité du Couasnon au répartiteur de Baugé et restauration de la zone humide
- Renaturation du Brocard entre Cuon et Chartrené

Les membres de la commission valident le programme présenté.

Jean-Jacques FALLOURD précise que le programme est ambitieux et que l'atteinte d'un tel objectif à la fin du CTEau dépendra notamment des concertations avec les riverains. Il insiste sur le rôle que peuvent jouer les élus lors des rencontres avec les propriétaires.

SMBA

1 boulevard du rempart BP 57
49250 Beaufort en Anjou

02 41 79 73 81

smbaa@loireauthion.fr

6. Questions diverses

- Michel CHAUVEAU s'étonne que le SMBAA ne soit pas associé à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Gestion de la ressource en eau 2022-2028 mis en place par le département du Maine-et-Loire. Ce dernier est consultable au lien suivant :

https://eau.maine-et-loire.fr/fileadmin/user_upload/Schema_departemental_2020_BD.pdf

- Jean-Pierre BEAUDOIN informe que le bassin de rétention situé à Chaumont d'Anjou le long du ruisseau de la Fontaine, propriété de la commune de Bauné, ne fonctionne pas malgré l'intérêt qu'il pourrait présenter pour stocker de l'eau en période de crue et limiter la montée des eaux dans le centre-bourg de Bauné. Jean-Jacques FALLOURD s'interroge sur les compétences du SMBAA concernant cet ouvrage. Un rendez-vous sur place pourra être organisé par la commune en présence du technicien de rivière afin de réaliser un premier état des lieux.
- Michel CHAUVEAU questionne le SMBAA concernant l'entretien d'une parcelle en bordure de cours d'eau au niveau de la STEP d'Echemiré. Un rendez-vous sur place pourra être organisé par la commune en présence du technicien de rivière afin d'être conseillé sur les pratiques à mettre en œuvre.
- Concernant le projet de renaturation du Brocard entre Cuon et Chartrené, Bernard LECLERC indique que la peupleraie appartenant à la commune va être abattue prochainement et ne sera pas replantée.
- Les problèmes de gestion des ouvrages privés (moulins notamment) par les propriétaires sont soulevés par Paul RABOUAN. En effet, les acquéreurs de moulins ne sont généralement pas informés des pratiques à mettre en œuvre pour une gestion adaptée de leur(s) ouvrage(s). Les notaires pourraient inviter les nouveaux propriétaires de moulins, ou riverains, à se rapprocher du SMBAA pour connaître ses droits et devoirs concernant le cours d'eau.

Fait à Beaufort-en-Anjou le 05/12/2022,

Transmis aux membres de la commission géographique Couasnon-Aulnaies.

Amaury RABOUAN, Technicien de rivière SMBAA